

Baccalauréats général et technologique

Programme limitatif pour l'enseignement de spécialité de langues, littératures et cultures étrangères et régionales - anglais en classe terminale pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022

NOR : MENE2009183N

Note de service du 27-4-2020

MENJ - DGESCO C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-inspecteurs et inspectrices pédagogiques régionaux ; aux chefs et chefs d'établissement ; aux professeures et professeurs d'anglais

*Références : arrêté du 17-1-2019 (J.O. du 20-1-2019 - **BOEN spécial n° 1 du 22-1-2019**)*

Le programme de langues, littératures et cultures étrangères publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale spécial n° 1 du 22 janvier 2019 précise que trois œuvres intégrales, dont deux œuvres littéraires, ainsi que, pour les langues vivantes étrangères, impérativement une œuvre filmique, seront lues et étudiées au cours de l'année de terminale, à raison d'une œuvre par thématique. Pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022, ces œuvres seront choisies par les professeurs dans le programme limitatif suivant :

Œuvres littéraires :

- Atwood Margaret, *The Handmaid's Tale* (1985) ;
- Auster Paul, *Moon Palace* (1989) ;
- Brontë Charlotte, *Jane Eyre* (1847) ;
- Kureishi Hanif, *The Buddha of Suburbia* (1990) ;
- Miller Arthur, *Death of a Salesman* (1949) ;
- Roy Arundhati, *The God of Small Things* (1997).

Œuvres filmiques :

- Branagh Kenneth, *Much Ado About Nothing* (1993) ;
- Ford John, *The Searchers* (1956) ;
- Lumet Sidney, *12 Angry Men* (1957).

Pour le ministre, et par délégation,

Pour le directeur général de l'enseignement scolaire, et par délégation,

Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,

Didier Lacroix